Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble tel qu'il sort des délibérations, par 91 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:
Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 91.*

Motion M1110.10 Michel Losey/Dominique Corminbœuf
(modification du pourcentage de la déduction des frais médicaux sur la déclaration fiscale)[1]

Prise en considération

Corminbœuf Dominique *(PS/SP, BR).* La motion qui fait débat a un but précis, celui de soulager avec une grande précision un segment de la population qui en a le plus grand besoin. Il s'agit en particulier des citoyennes et citoyens de ce canton, pour la plus grande part retraités et qui ont le plus grand risque de se retrouver dans une situation difficile après un problème de santé. Cette proposition de mon collègue Michel Losey et de moi-même ne met en tout cas pas en danger les finances cantonales et le Conseil d'Etat le reconnaît bien dans sa réponse.

Dans la multitude de motions déposées concernant des baisses fiscales, aucune n'est aussi précise et atteint le mieux son but en touchant avec précision ceux qui en ont le plus besoin. Cette motion claire, précise tient compte des revenus les plus bas et, de plus, n'engendre aucune administration compliquée et coûteuse. Il suffit de modifier un chiffre dans notre programme informatique de gestion, c'est-à-dire déplacer un 5 et le remplacer par un 2.
Malgré cela, le Conseil d'Etat propose le rejet de cette motion, ceci avec des arguments parfois douteux. Le dernier alinéa de la réponse qui sous-entend que des Fribourgeoises et Fribourgeois contribuables pourraient être des profiteurs de la caisse de l'Etat en faisant des calculs d'apothicaire et que ceci, de plus, pourrait les mettre en danger financièrement, eh bien, cet argument n'est pas acceptable! Dans cette motion, nous parlons de personnes qui peuvent tomber dans le besoin suite à un gros problème de santé. La démonstration du gouvernement ne tient pas la route pour les 99% des contribuables qui pourraient en être bénéficiaires. Excusez-moi, M. le Commissaire du gouvernement, vous auriez pu vous abstenir de ces huit dernières lignes qui, pour moi, n'ont aucun sens! J'ai peine à croire que le Conseil d'Etat ait pu valider de tels propos pour justifier le rejet de notre motion, que des arguments aussi farfelus, semblant sortir d'un cerveau tordu, puissent être approuvés par des esprits réfléchis et aussi éclairés que ceux composant notre gouvernement!... De plus, si vous vous étiez abstenus de ce paragraphe, ceci aurait d'ailleurs été dans la droite ligne du message 261 sur le développement durable et qui sera d'ailleurs débattu demain dans ce parlement. En effet, la réponse aurait tenu sur une page A4 recto-verso à la place de deux feuilles de papier, ceci multiplié par le nombre de copies, je vous laisse imaginer que ce n'est pas tellement dans la ligne que défend notre gouvernement en matière de politique environnementale...
En définitive, quand on veut tuer son chien, et que l'on ne trouve aucune raison, on dit qu'il a la rage. La réponse du gouvernement colle à cet adage et n'avance aucun argument valable en se réfugiant derrière des arguments sans fondement scientifique. Cette motion a pour but d'élargir le cercle des contribuables ayant droit à des déductions de frais médicaux survenus sporadiquement, dans la grande majorité, après une grave maladie ou un accident. Elle n'est pas destinée et ne vise pas une population déjà subventionnée comme certains le prétendent. Dans la grande majorité des cas, elle concerne épisodiquement le contribuable qui a eu une année des frais médicaux extraordinaires et importants.
Le groupe socialiste votera à l'unanimité l'acceptation de cette motion. Je vous demande de voter en faveur de familles et surtout de personnes âgées qui ont tout donné à la communauté et qui ne sont en aucun cas des profiteurs de la manne de l'Etat.

Longchamp Patrice *(PDC/CVP, GL).* Par les temps qui courent, il est toujours de bon aloi de vouloir modifier la loi sur les impôts cantonaux directs et c'est donc le but de cette motion. Mais cette dernière a le désavantage de ne concerner, selon la réponse du Conseil

[1] Déposée et développée le 9 décembre 2010, *BGC* décembre p. 2397; réponse du Conseil d'Etat le 24 mai 2011, *BGC* septembre p. 1757.

d'Etat et les chiffres avancés, que des contribuables déclarant déjà des revenus relativement faibles et bénéficiant d'une déduction pour contribuables à revenu modeste alors que d'autres interventions parlementaires, déjà acceptées dans notre enceinte, demandent au Conseil d'Etat de s'engager à proposer des baisses fiscales en faveur de toutes les personnes physiques, morales et, surtout, des familles. Là, c'est une priorité alors que la motion de ce jour n'en est pas véritablement une.
Pour toutes ces raisons, une grande majorité du groupe démocrate-chrétien ne soutiendra pas cette motion.

Ith Markus *(PLR/FDP, LA).* Certes, une intervention parlementaire qui a pour but de baisser la charge d'impôts des personnes physiques devrait trouver notre soutien. Je dis bien devrait parce que la demande des deux motionnaires ne peut pas être acceptée par notre groupe.
Tout d'abord, nous constatons que le canton de Fribourg, avec sa franchise de 5%, fait bien partie de la grande majorité des cantons de Suisse et, à l'exception des cantons de Genève et du Valais, de tous les cantons romands, respectivement des cantons voisins. Cette franchise, du fait qu'elle est fixée au pourcentage, bénéficie déjà aux revenus modestes en rappelant également que ces catégories de contribuables profitent en plus de déductions supplémentaires pour alléger leurs charges fiscales.
Zum Zweiten stellt eine Senkung des Selbstbehaltes auf 2 % ein falsches Signal da. Wie der Staatsrat in seiner Antwort richtig erwähnt, laufen wir damit Gefahr, dass Steuerpflichtige bewusst, oder teilweise vielleicht sogar unbewusst, die Franchise ihrer Grundversicherung erhöhen, im Wissen oder in der Meinung, dass sie ja einfacher in den Genuss eines Abzuges der effektiven Krankheitskosten kommen können, falls dies ihre Situation verlangt. Diese Tatsache, respektive dieser falsche Anreiz steht im puren Gegensatz zu unserer Philosophie einer Gesellschaft, in welcher das Individuum die Verantwortung für sein Verhalten grösstmöglich übernimmt.
Et, finalement, ceci est également valable pour la prochaine motion que l'on va traiter, il faut que nous restions cohérents dans nos actions. Il y a quelques mois, nous avons adopté un grand paquet de déductions fiscales qui va nous occuper ces prochaines années. Nous estimons que le message que nous avions donné était clair et qu'il faut défendre cette volonté des baisses d'impôts pour toute la population de ce canton et l'économie qui en a bien besoin. Cela ne sera de loin pas facile d'arriver aux buts souhaités et ceci en respectant un calendrier que nous n'avons pas fixé certes mais qui doit rester ambitieux.
C'est pour ces quelques raisons et pour ne pas se perdre dans de multiples petites baisses que nous vous invitons à refuser cette motion.

Thévoz Laurent *(ACG/MLB, SC).* Le sujet a retenu non seulement l'attention du groupe Alliance centre gauche dans sa phase préparatoire mais encore dans les travées juste maintenant. En fait, il a eu des débats intenses à ce sujet-là. Dans un premier temps, il a pris note avec intérêt des argumentations du Conseil d'Etat et il a aussi porté son attention sur les portées et les conséquences des économies liées au refus de la motion. Il nous semblait important dans le cas particulier de donner des priorités claires. L'Etat va faire des économies, mais encore une fois aux dépens des familles, en particulier des familles les plus nécessiteuses. Nous estimons qu'on ne peut pas suivre la proposition du refus qui est celle du Conseil d'Etat. Dans ce sens-là, nous avons été alertés et sensibles aux propos du député Corminbœuf qui a, semble-t-il, particulièrement bien défendu sa motion.
C'est pourquoi le groupe Alliance centre gauche va voter la motion dans son unanimité.

Losey Michel *(UDC/SVP, BR).* A l'écoute des différents intervenants et de leur prise de position vis-à-vis de cette motion, je dois reconnaître que je suis quelque peu surpris. Dans cette enceinte, la plupart des programmes politiques des partis mettent en exergue une volonté, soit de diminuer la fiscalité pour les entreprises et les familles et, pour le groupe démocrate-chrétien en plus, de soutenir fortement les familles. Aujourd'hui, à l'écoute de leur développement, il me semble que je suis sur une autre planète.
En effet, cette motion permettrait d'alléger la charge fiscale des contribuables, qui sont déjà fortement touchés par des frais médicaux à charge de ces contribuables, frais qui ne sont pas répétitifs d'année en année. Mais l'année où ces frais médicaux se produisent, ceci occasionne des bouleversements dans le budget familial.
En réponse à notre motion, le gouvernement fribourgeois déclare notamment que: «le cercle des contribuables bénéficiant de cet instrument de déductions fiscales des frais médicaux ont des revenus imposables déjà faibles». Il est sous-entendu qu'ils bénéficient déjà de soutiens sociaux étatiques divers. C'est de cette manière que certains partis politiques le comprennent en tout cas et qu'ils se positionnent contre l'acceptation de cette motion. Pour démontrer que ce n'est pas une aide sociale supplémentaire mais que cette correction de la franchise d'impôts bénéficiera à tous les contribuables, j'ai fait une simulation fiscale avec FRITAX en prenant une famille de deux enfants dans une commune fribourgeoise pratiquant un coefficient de 81% du taux cantonal. Le résultat est le suivant, pour un revenu imposable avec le système actuel, cette famille paie pour les impôts cantonaux, communaux, ecclésiastiques et fédéraux 5601 fr. 20 pour un revenu imposable de 40 000 francs net avec des frais médicaux de 2000 francs. Avec une correction de la franchise à 2%, cette famille paierait 5366 francs, soit une réduction modique de 235 francs ou en pour-cent, de 4,2% du total des impôts. J'ai fait la même simulation avec un revenu imposable net de 80 000 francs et des frais médicaux de 4000 francs, non déductibles dans le système actuel. Le résultat donne une charge fiscale de 14 461 francs dans le système actuel. En appliquant la nouvelle franchise, c'est 679 francs de moins, pour se ramener à 13 782 francs, soit 4,6% de réduction fiscale. J'ai fait le même schéma pour 140 000 francs et on arrive aussi au résultat de 4,6% de réduction fiscale. Ce ne sont donc pas seulement les revenus bas qui bé-

néficient de cette réduction ou de cette franchise corrigée mais l'ensemble des revenus et des contribuables. Vouloir faire croire que ce sont les bas revenus qui vont bénéficier de ces corrections est donc faux. Cela fait maintenant 25 ans que je travaille dans le secteur de la fiduciaire. Je constate aujourd'hui que la plupart des contribuables, qui ne sont notamment plus actifs mais qui font appel encore à mes services pour remplir leur déclaration d'impôts, ont des budgets minimes et que leur pouvoir d'achat est fortement limité. Une diminution d'impôts, si minime soit-elle, permet d'améliorer cette situation. Je sais, d'autre part, que plusieurs députés dans cette salle ont déposé – ou vont déposer – des motions qui vont dans le même sens que la nôtre, à savoir améliorer un tant soit peu la fiscalité des familles et des personnes âgées notamment.
J'espère simplement que ces députés soutiendront cette motion et feront fi de la période électorale actuelle pour prendre des décisions qui améliorent le cadre de vie de nos Fribourgeoises et Fribourgeois. Je tiens finalement à vous rappeler que le pouvoir d'achat d'un contribuable qui a un revenu imposable de plus de 140 000 francs est malgré tout nettement supérieur à celui qui a un revenu imposable de 60 000 francs.
Merci de votre soutien!

Duc Louis *(ACG/MLB, BR).* Je suis personnellement un inconditionnel des débats télévisés. L'autre soir, j'ai admiré le débat télévisé qui mettait côte à côte sur le petit écran M. Darbellay et M[me] Christine Bulliard. Je les félicite, leur débat était super; je l'ai admiré! Ce qui m'a particulièrement fait plaisir dans ce débat, c'est les répétitions: «L'aide à la famille», «Nous serons, si nous sommes élus, pour la famille», etc. etc. Cela a été rappelé plusieurs fois. Alors j'essaie, j'essaie aujourd'hui de vous changer un petit peu les idées. Allez-y, faites un geste!

Binz Joseph *(UDC/SVP, SE).* Unser Kollege Michel Losey hat etwas vergessen: Unsere Fraktion ist in dieser Sache geteilt, wir schliessen uns dem Votum von unserem Kollegen Markus Ith an.

Lässer Claude, Directeur des finances. J'ai le sentiment que beaucoup de députés lisent entre les lignes ce que le Conseil d'Etat n'a pas écrit. J'ai tendance à dire: «Méfiez-vous des méfiants»! Ainsi je demande où on trouve que le Conseil d'Etat qualifie les bénéficiaires de ces déductions de «profiteurs de l'Etat»? A aucun moment! On aligne simplement des chiffres et des faits. Je laisse au député Corminbœuf les qualificatifs qu'il a utilisés et qui concernent – j'aimerais lui dire – l'ensemble du Conseil d'Etat parce que cette réponse est une réponse de Conseil d'Etat et pas forcément que du Directeur des finances. Puis j'aimerais lui dire, s'il veut faire du développement durable – il faut économiser le papier – déposez moins de motions; là, l'exercice sera réussi!
J'aimerais aussi dire au député Losey que nous n'avons à aucun moment prétendu que la modification, si on passait de 5 à 2%, ne toucherait que les contribuables modestes. Nous disons que nous ne pouvons pas le calculer parce que nous ne savons pas. Nous faisons simplement un état de fait par rapport à la situation avec les 5%. C'est tout ce que nous avons dit. Nous n'avons pas dit, parce qu'on ne peut pas le savoir, quelles catégories de contribuables bénéficieraient d'une réduction! On nous prête des intentions. Puis, je dois dire que, à titre personnel, globalement j'ai regardé cette motion avec un certain amusement parce que j'entends sans arrêt dans cette enceinte – il y a même une motion qui vient d'être déposée – dire: «Ce que vous faites au niveau cantonal du point de vue fiscal, il ne faut pas que les communes soient touchées». Voilà l'exemple-type où systématiquement on nous demande de toucher tous les pouvoirs politiques. Personnellement, cela ne me dérange pas mais il ne faut pas s'en plaindre ensuite quand on vient avec le résultat de vos motions et de vos demandes et que cela concerne les communes.
Ensuite, ce n'est pas les montants qui sont en jeu, on est bien d'accord? Nous estimons que, compte tenu des autres motions déjà acceptées, il y a un moment donné où il faut tirer les priorités. Si j'avais vraiment le cerveau tordu – comme l'a dit le député Corminbœuf – je soupçonnerais certains de ceux qui sont prêts à accepter la motion de vouloir tellement accepter de motions qu'ils souhaitent qu'on ne puisse en appliquer aucune!
C'est avec ces considérations que je vous invite à refuser la motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 54 voix contre 32. Il y a 7 abstentions.

Ont voté oui:
Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 32*.

Ont voté non:
Ackermann (SC, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 54*.

Se sont abstenus:
Brönnimann (SC, UDC/SVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 7.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Motion M1113.11 Eric Menoud/Eric Collomb
(Initiative cantonale: défiscalisation des allocations familiales pour enfants)[1]

Prise en considération

Menoud Eric *(PDC/CVP, GR).* Je suis papa de trois enfants – donc directement concerné par la question – et collègue de notre Député Duc qui vient de faire l'apologie de la famille. La famille est la cellule de base de notre société. Si la décision d'avoir des enfants revêt un caractère purement personnel, elle a de l'importance pour l'ensemble de la société. Les allocations pour enfants et jeunes en formation servent justement à compenser en partie les coûts liés aux enfants et à leur formation. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. La perte du pouvoir d'achat lors de l'arrivée du premier enfant est de 40%. Autrement dit, un couple sans enfant, à revenu égal à celui d'un couple avec un enfant, dispose d'un pouvoir d'achat de 40 % plus élevé. Avec la défiscalisation des allocations familiales, nous tenons mieux compte des coûts liés aux enfants et des dépenses des ménages non compensées. Nous reconnaissons les efforts des parents fournis pour leurs enfants et simultanément pour toute la société. D'une main, les employeurs soutiennent les familles et paient des allocations familiales et, de l'autre, l'Etat encaisse une partie de cet argent par le biais des impôts. Ces allocations sont justement un supplément de salaire qui a donc également une importance au plan fiscal avec pour conséquence que des familles à faibles et moyens revenus paient d'avantage d'impôts ou bénéficient de moins prestations. Comment admettre que dans notre pays la compensation partielle des coûts liés aux enfants demeure très faible en comparaison européenne? Les bénéficiaires des allocations familiales pour enfants ont leur revenu imposable augmenté. Dès lors pour certaines familles, elles sont privées d'aides telles que des réductions de prime et de bourse. Notre canton devrait et pourrait montrer la voie en soutenant notre motion qui demande au Conseil d'Etat de présenter à l'assemblée fédérale un projet de décret pour la défiscalisation des allocations familiales. Les enfants de ce canton ont besoin de ce soutien clair et ciblé.
Pour nos enfants mais également pour nos familles, nous vous demandons de soutenir cette proposition.

Bourguet Gabrielle *(PDC/CVP, VE).* Je suis moi aussi évidemment concernée en tant que mère de famille. Le groupe démocrate-chrétien, cela ne vous surprendra pas, soutient cette initiative cantonale. Certes, d'autres initiatives cantonales sur le même objet sont en cours d'examen au parlement fédéral mais parfois il faut taper plusieurs fois sur le même clou pour l'enfoncer.
Le groupe démocrate-chrétien, comme vous le savez, se bat pour une défiscalisation des allocations familiales et a lancé une initiative populaire sur cet objet. L'initiative cantonale qui nous est soumise va dans le même sens. Elle ne peut qu'appuyer toutes les démarches entreprises pour obtenir cette défiscalisation.
Je vous invite donc, au nom du groupe démocrate-chrétien, à soutenir le texte qui nous est soumis pour un soutien concret aux familles et pour que l'Etat cesse de reprendre d'une main ce qui est donné de l'autre.

Ith Markus *(PLR/FDP, LA).* Obwohl uns der unterbreitete Vorstoss auch inhaltlich Schwierigkeiten bereiten würde, ist dieser Inhalt nicht Gegenstand der Diskussion.
Einzige Bemerkung inhaltlicher Art dazu: Eine Steuerbefreiung der Kinderzulagen käme einer Ungleichbehandlung zwischen Selbständigerwerbenden und den übrigen Steuerpflichtigen gleich, was schon Grund genug wäre, die Motion inhaltlich abzulehnen.
Heute sind wir hingegen angehalten, uns über die Überweisung einer Standesinitiative zu äussern. Aufgrund der Tatsache, dass die Frage bereits in den eidgenössischen Räten behandelt wird, stossen wir bereits auf offene Türen. Gemäss Aussagen unserer eigenen Bundespolitiker erreichen Standesinitiativen in 95 % der Fälle den gewünschten Erfolg nicht, sondern sind viel mehr ungern gesehen, müssen sie doch einzeln behandelt werden, auch wenn der Inhalt immer derselbe ist. Aus diesen Gründen laden wir Sie ein, die vorliegende Motion abzulehnen.
Zum Schluss noch eine Bemerkung, selbstverständlich mit einem gewissen Augenzwinkern: Wenn wir wirklich der Meinung sind, dass in Bern nicht schnell und nicht richtig gearbeitet wird, so haben wir schon in wenigen Wochen die Gelegenheit, dies zu ändern und die Mannschaft neu zusammenzusetzen.

Girard Raoul *(PS/SP, GR).* Le groupe socialiste a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la motion déposée par nos collègues démocrates-chrétiens. Vous le savez, le groupe socialiste défend depuis toujours une amélioration de la situation des familles et des familles avec enfants.
La solution qui nous est présentée ici n'est pas inintéressante, bien sûr. Le message du Conseil d'Etat montre cependant que ce sujet de la défiscalisation des allocations familiales n'est pas si simple à concrétiser au niveau fédéral et qu'une initiative cantonale sur ce sujet est plus une déclaration pétrie de bonnes intentions qu'une véritable action politique. Notre groupe, pour favoriser la situation des familles de ce canton, a toujours préféré privilégier une hausse directe des allocations familiales ou alors une amélioration de la fiscalité des familles par des déductions sociales accordées. Ces dernières années, la situation s'est améliorée sur ce dernier front et nous sommes certains d'y avoir contribué.

[1] Déposée et développée le 12 janvier 2011, *BGC* p. 1819; réponse du Conseil d'Etat le 15 juin 2011, *BGC* septembre p. 1759.